



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 15 septembre 2021, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Simon Bellemare, directeur général adjoint, mesdames Julie Labelle, agente de développement en environnement et Linda Laplante, secrétaire de direction.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avant de débiter, madame Linda Laplante, secrétaire de direction, prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet rappelle que conformément aux directives gouvernementales concernant les mesures d'encadrement des séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

Il mentionne également que si les citoyens ont des questions, ils peuvent les adresser à madame Linda Laplante à l'adresse [llaplante@mrcvs.ca](mailto:llaplante@mrcvs.ca)

**CA 21-09-15-01** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**d'ouvrir** la séance à 13 h 30.

**Proposition adoptée.**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA 21-09-15-02** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'adopter** l'ordre du jour avec l'ajout du point 13.1 « Demande à la MRC d'élaborer un règlement harmonisé aux fins de contrôler la vente de pièces pyrotechniques au niveau régional. »

**Proposition adoptée.**

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au CA.

SUJETS TRAITÉS	RÉSOLUTION	SUIVI
École primaire Les Cèdres - demande d'exclusion de la zone agricole – observations sur l'orientation préliminaire de la Commission de protection agricole du Québec (CPTAQ) – dossier 430 302 et demande d'une rencontre publique	CA 21-06-02-24	Rencontre le 6 août 2021 entre M. Poulin, Mme Henrie, M. Ducharme, M. Bouliane, M. Malo et Mme Pigeon pour discuter de la suite du dossier. Convocation de la CPTAQ pour la tenue de la rencontre publique le 9 septembre 2021 à 13 h 30. Tenue de la rencontre publique le 9 septembre à 13 h 30. Étaient présents : la MRC, la municipalité de Les Cèdres et son consultant, le Centre de services scolaire des Trois-Lacs.



SUJETS TRAITÉS	RÉSOLUTION	SUIVI
Achat de 9 boîtes Go Zéro de Medsup Canada pour la récupération des masques de procédures dans le Réseau des écocentres pour un montant de 6 700 \$ taxes incluses : autorisation	CA 21-08-25-05	Commande effectuée le 2021-09-02. Livraison aux écocentres en cours.
Achat d'un disque dur de 16TB pour l'archivage des données 3D pour les 1 800 km de réseau routier sur le territoire de la MRC au montant maximum de 850 \$ incluant les taxes : autorisation	CA 21-08-25-06	En cours
Renouvellement d'adhésion à l'Association canadienne de la paye (ACP) pour madame Natacha Latour au montant de 245 \$ plus les taxes : autorisation	CA 21-08-25-07	Complété
Inscription et participation au congrès 2021 de l'Association des greffiers de cours municipales du Québec, du 6 au 8 octobre 2021, pour madame Claudie Gaudreau au montant de 862,31 \$ incluant les taxes : autorisation	CA 21-08-25-08	Inscription effectuée.
Inscription à une formation et à un examen sur les opérations de base de pilotage de drone pour la gestion du territoire pour cinq employé(e)s de la MRC au coût de 3 300 \$ plus taxes : autorisation	CA 21-08-25-09	En cours

### 3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2021 : ADOPTION

**CA 21-09-15-03** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 25 août 2021 tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

### 4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

### 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

##### 5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

**CA 21-09-15-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 21-09-15 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 21-09-15, le tout en fonction du budget adopté ».

  
\_\_\_\_\_  
Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**



## 5.1.2 ACHAT ET FRAIS DIVERS

### 5.1.2.1 ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE CHEZ PC-TECK INFORMATIQUE POUR LA MRC AU MONTANT DE 2 189,95 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le plan de renouvellement des équipements informatiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit remplacer un ordinateur portable;

CONSIDÉRANT la résolution 21-06-16-06 autorisant l'achat de cinq ordinateurs auprès de LOB;

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour LOB de fournir le cinquième ordinateur de la soumission au prix initial proposé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a demandé de nouvelles estimations à deux entreprises de Vaudreuil-Soulanges et que l'entreprise PC-TECK située à Vaudreuil-Dorion était le plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur portable est moins dispendieux que celui de la soumission initiale;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au fonds Covid du MAMH pour améliorer les équipements technologiques de la MRC pendant la pandémie au poste 01 381 45 029;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-09-15-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**d'autoriser** l'achat d'un ordinateur portable pour la MRC au montant de 2 189,95 \$ avant taxes à l'entreprise PC-TECK Informatique.

**Proposition adoptée.**

### 5.1.2.2 ACQUISITION D'UN LOGICIEL UTILITAIRE DE CONSTRUCTION D'UN MODÈLE HYDRODYNAMIQUE H2D2 « SMS RIVERINE PRO » DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS ET DU LAC DES DEUX-MONTAGNES DANS LE CADRE DU PROJET DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES AU COÛT DE 6 700 \$ AVANT LES TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a signé une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour gérer le projet de cartographie des zones inondables de trois territoires : la MRC d'Argenteuil, la MRC de Deux-Montagnes (municipalité Saint-Placide) et la MRC de Vaudreuil-Soulanges (portions hors de la CMM);

CONSIDÉRANT le mandat de l'équipe du professeur Alain Rousseau de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) (en modélisation hydrodynamique) de mettre en place un simulateur H2D2 pour son analyse numérique des processus hydrodynamiques locaux du segment de l'Outaouais qui chevauche le barrage de Carillon;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du comité technique du 7 juin 2021, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a informé les experts du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) qu'un contrat devait être octroyé à l'INRS afin de développer les outils d'instrumentation numérique – simulateur hydrodynamique H2D2 du secteur de Carillon dans le but de répondre plus spécifiquement aux besoins particuliers reliés aux risques d'inondation dans ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dispose d'un modèle H2D2 du système lac des Deux-Montagnes qui sera mis à la disposition de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de lui permettre de le raffiner dans le secteur Carillon et de le déployer en amont du barrage;



CONSIDÉRANT QUE le déploiement de ce modèle par la CMM dans l'archipel de Montréal et par divers usagers dont Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) pour le Saint-Laurent fait usage d'un utilitaire géomatique professionnel, le logiciel « SMS Riverine Pro », développé par la firme AQUA-VEO;

CONSIDÉRANT QUE pour la modélisation hydrodynamique des cours d'eau, l'INRS requiert la disponibilité de l'outil géomatique « SMS Riverine Pro » et qu'il n'existe aucun logiciel comparable permettant de travailler le modèle H2D2 transmis par la CMM;

CONSIDÉRANT le coût d'acquisition de 6 700 \$ avant taxes d'une licence « SMS – Riverine Pro » auprès de la firme AQUA VEO;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 690 01 419;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-09-15-06** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à faire l'acquisition d'une licence du logiciel géomatique « SMS Riverine Pro » au prix de 6 700 \$ avant les taxes.

**Proposition adoptée.**

#### **5.1.2.3 LISTE DES EMPLOYÉS AYANT DROIT À UN REMBOURSEMENT DE FRAIS D'UTILISATION D'APPAREIL CELLULAIRE : POSITIONNEMENT**

CONSIDÉRANT l'adoption de la politique des dépenses en juin 2021 par la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser la liste des postes ayant droit à des remboursements d'appareils cellulaires en vertu de la nouvelle politique des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE les postes ayant droit à ce remboursement devraient être soit :

- Cadre
- Sur la route ou à l'extérieur du bureau régulièrement
- Joignable à l'extérieur des heures de bureau

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de résilier les contrats cellulaires de la MRC et de ne procéder qu'au remboursement de 65 \$ (maximal, selon la facture) par mois pour le personnel et au réel pour le préfet et le directeur général;

**CA 21-09-15-07** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

**d'adopter** la présente liste des postes ayant droit à un remboursement de son appareil cellulaire personnel.

**Proposition adoptée.**

#### **5.1.3 INSCRIPTION, COTISATION**

##### **5.1.3.1 INSCRIPTION ET PARTICIPATION AU CONGRÈS VIRTUEL 2021 DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC (OUQ), DU 4 AU 8 OCTOBRE 2021, POUR JESSICA MC KENZIE, CONSEILLÈRE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, AU COÛT DE 80 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la tenue du congrès 2021 « *En route verte une stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires* » de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) du 4 au 8 octobre 2021 sous forme virtuelle;



CONSIDÉRANT la possibilité et la pertinence d'assister à certaines des conférences offertes qui sont en lien avec les projets et les dossiers du service de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 610 00 346;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-09-15-08** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**d'autoriser** l'inscription et la participation de madame Jessica Mc Kenzie, conseillère en aménagement du territoire, au Congrès virtuel 2021 de l'OUQ au coût de 80 \$ plus les taxes applicables.

**Proposition adoptée.**

**5.1.3.2 INSCRIPTION DU PÔLE CIVIQUE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AU PROGRAMME DE RECONNAISSANCE ICI ON RECYCLE + DE RECYC-QUÉBEC POUR L'OBTENTION DE L'ATTESTATION DE NIVEAU PERFORMANCE, POUR UN MONTANT DE 450 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le programme ICI on recycle +, reconnu à travers le Québec, a pour objectif d'honorer les organisations proactives et engagées à améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT les mesures et initiatives déjà en place au pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en termes de réduction à la source, de réemploi et de recyclage;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS) lors de la rencontre tenue le 2 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 450 00 349;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-09-15-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'autoriser** l'inscription du pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au programme de reconnaissance ICI on recycle + de Recyc-Québec pour l'obtention de l'attestation de niveau Performance, pour un montant de 450 \$ avant taxes;

**de signer** une lettre d'engagement dans la démarche d'attestation au programme ICI on recycle +.

**Proposition adoptée.**

**5.1.3.3 INSCRIPTION DE MADAME ÉLISE PHOENIX AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DE COURS D'EAU DU QUÉBEC (AGRCQ) POUR PARTICIPER À 3 WEBINAIRES AU COÛT TOTAL DE 200 \$ PLUS TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le congrès de l'Association des gestionnaires de cours d'eau du Québec (AGRCQ) qui offre une série de 3 webinaires portant sur les modifications réglementaires de la *Loi sur la Qualité de l'environnement*, sur la gestion de l'eau en milieu agricole et la restauration des milieux humides et hydriques en milieu urbain ainsi qu'une matinée juridique sur la protection de l'environnement;



CONSIDÉRANT QUE la MRC est membre de l'AGRCQ et qu'un tarif avantageux est offert aux membres;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 460 00 346;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-09-15-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

**d'autoriser** madame Élise Phoenix à s'inscrire au congrès de l'AGRCQ au coût total de 200 \$ plus taxes afin d'assister aux 3 webinaires.

**Proposition adoptée.**

**5.1.3.4 COTISATION 2021-2022 À L'ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC POUR MADAME ÉLISE PHOENIX AU COÛT DE 149,47 \$ TAXES INCLUSES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la période de renouvellement pour la cotisation annuelle à l'Association des biologistes du Québec pour madame Élise Phoenix, à titre de membre régulier, pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2021;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 460 00 494;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-09-15-11** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**d'autoriser** le paiement de la cotisation 2021-2022 à l'Association des biologistes du Québec pour madame Élise Phoenix au coût de 149,47 \$ taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

**5.1.3.5 COTISATIONS ANNUELLES 2020-2021 ET 2021-2022 À L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC POUR MADAME STÉPHANIE LAVERGNE AU COÛT TOTAL DE 1 144,98 \$ : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les cotisations annuelles à l'Ordre des ingénieurs du Québec pour madame Stéphanie Lavergne pour l'année 2021-2022 au coût de 566,31 \$ et pour l'année 2021-2022 au coût de 578,67 \$;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 460 00 494;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-09-15-12** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

**d'autoriser** le paiement des cotisations annuelles 2020-2021 et 2021-2022 à l'Ordre des ingénieurs du Québec pour madame Stéphanie Lavergne au coût total de 1 144,98 \$.

**Proposition adoptée.**

**5.2 GREFFE ET LÉGISLATION**

**5.2.1 AVIS DE CONFORMITÉ**



### 5.2.1.1 VILLE DE RIGAUD - RÉOLUTION NUMÉRO 2021-08-260

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2021-08-260 de la Ville de Rigaud a pour objet d'autoriser la réalisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant le lot numéro 4 025 959, zone H-122 pour un projet de développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la résolution numéro 2021-08-260 de la Ville de Rigaud indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-09-15-13** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**que** le comité administratif **approuve** la résolution numéro 2021-08-260 de la Ville de Rigaud et qu'elle soit réputée conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

**de délivrer** le certificat de conformité de la résolution numéro 2021-08-260 de la Ville de Rigaud.

**Proposition adoptée.**

### 5.2.1.2 MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES - RÈGLEMENT NUMÉRO 123-02

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 123-02 de la Municipalité de Pointe-des-Cascades a pour objet de modifier le Règlement de construction numéro 123 afin de prescrire une exigence relative à la maçonnerie seulement dans les zones HA-18, HA-28, HA-30, HA-31, HA-32, HA-33, HA-43, HA-44, PU-8, PU-10, PU-11 et IN-39;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 123-02 de la Municipalité de Pointe-des-Cascades indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-09-15-14** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**que** le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 123-02 de la Municipalité de Pointe-des-Cascades et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

**de délivrer** le certificat de conformité du Règlement numéro 123-02 de la Municipalité de Pointe-des-Cascades.

**Proposition adoptée.**

### 5.2.1.3 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE - RÈGLEMENT NUMÉRO 529-24

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 529-24 de la Municipalité de Saint-Zotique a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 529 afin de modifier des dispositions concernant les bâtiments accessoires et des dispositions concernant l'abattage d'arbres;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 529-24 de la Municipalité de Saint-Zotique indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,



**CA 21-09-15-15** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**que** le comité administratif **approuve** le Règlement numéro 529-24 de la Municipalité de Saint-Zotique et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

**de délivrer** le certificat de conformité du Règlement numéro 529-24 de la Municipalité de Saint-Zotique.

**Proposition adoptée.**

**5.2.2 DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉ POUR LE CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AUPRÈS DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (BANQ) : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que BAnQ est une institution qui a pour mission de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois ou relatif au Québec;

CONSIDÉRANT que le rôle de BAnQ consiste également à donner un accès démocratique à la culture et à la connaissance;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1) oblige les organisations publiques à tenir à jour leur calendrier de conservation;

CONSIDÉRANT que BAnQ est la gardienne des calendriers de conservation des organisations publiques;

CONSIDÉRANT que l'accès aux systèmes transactionnels de BAnQ nécessite l'intervention d'un ou d'une responsable de la soumission du calendrier dans chaque organisation publique;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-09-15-16** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

**de déléguer** la responsabilité de la soumission du « calendrier de conservation » de la MRC de Vaudreuil-Soulanges auprès de BAnQ à la technicienne en gestion documentaire, madame Hélène Thibault.

**Proposition adoptée.**

**5.2.3 OCTROI D'UN CONTRAT DE DEUX ANS À TRANSPORT J-R CYR ET FILS POUR LE DÉNEIGEMENT DE L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION AU COÛT DE 9 795 \$ PAR SAISON HIVERNALE, S'ÉCHELONNANT DU 15 NOVEMBRE 2021 AU 1ER AVRIL 2023, POUR UN MONTANT TOTAL DE 19 590 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la MRC est propriétaire et responsable du site et des infrastructures de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues pour le déneigement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion et que l'offre de services de Transport J-R Cyr et Fils en date du 2021-09-02 est la plus basse;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont prévues au poste budgétaire 02 454 01 446;  
POUR CES MOTIFS,

**CA 21-09-15-17** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu



**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **octroyer** un contrat de deux ans à Transport J-R Cyr et Fils pour « le déneigement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion » au coût de 9 795 \$ par saison hivernale, s'échelonnant du 15 novembre 2021 au 1<sup>er</sup> avril 2023 pour un montant total de 19 590 \$ avant taxes.

**Proposition adoptée.**

**5.2.4 PROJET DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CMM POUR LA MISE À DISPOSITION À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES DU MODÈLE HYDRODYNAMIQUE H2D2 DU SYSTÈME DU LAC DES DEUX-MONTAGNES ET DU LAC SAINT-LOUIS POUR RÉALISER LA CARTOGRAPHIE DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) a signé une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour gérer le projet de cartographie des zones inondables de trois territoires : la MRC d'Argenteuil, la MRC de Deux-Montagnes (municipalité Saint-Placide) et la MRCVS (portions hors de la CMM);

CONSIDÉRANT le mandat de l'équipe du professeur Alain Rousseau de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) (modélisation hydrodynamique) de mettre en place un simulateur H2D2 pour son analyse numérique des processus hydrodynamiques locaux du segment de l'Outaouais qui chevauche le barrage de Carillon;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du comité technique du 7 juin 2021, la MRCVS a informé les experts du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) qu'un contrat devait être octroyé à l'INRS afin de développer les outils d'instrumentation numérique – simulateur hydrodynamique H2D2 du secteur de Carillon dans le but de répondre plus spécifiquement aux besoins particuliers reliés aux risques d'inondation dans ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE la CMM dispose d'un modèle H2D2 du système du lac des Deux-Montagnes et du lac Saint-Louis et que la MRCVS est impliquée dans son élaboration et souhaite en disposer directement afin de lui permettre avec son partenaire l'INRS de le raffiner dans le secteur Carillon et de le déployer en amont du barrage.

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la MRCVS reçu du MAMH requiert l'accès direct au modèle du lac des Deux-Montagnes afin d'assurer la cohérence de l'exercice parmi les partenaires,

CONSIDÉRANT QUE la CMM est disposée à rendre ces modèles disponibles à des partenaires municipaux de l'archipel de Montréal, à se concerter avec eux pour une utilisation cohérente et qu'à cette fin un protocole d'entente sera mis au point et signé entre les parties afin d'en fixer la portée et les termes de référence;

CONSIDÉRANT que la mise à disposition du modèle du système du lac des Deux-Montagnes et du lac Saint-Louis par la CMM se fera à coût nul pour les parties;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-09-15-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Guy Pilon**  
**APPUYÉ PAR : monsieur Pierre Séguin et résolu**

**d'autoriser** le directeur général ou le directeur général adjoint et le préfet ou le préfet suppléant à signer l'entente avec la CMM pour la mise à disposition d'un modèle hydrodynamique H2D2 du système du lac des Deux-Montagnes et du lac Saint-Louis sans frais.

**Proposition adoptée.**

**5.3 BÂTIMENTS**

Aucun sujet traité.



## 6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

## 7. RESSOURCES HUMAINES

### 7.1 **COMMIS À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : ENTÉRINEMENT EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution CA 21-07-07-30 autorisant la création d'un nouveau poste de commis à la cour municipale régionale et le recrutement;

CONSIDÉRANT l'affichage de poste en juillet 2021;

CONSIDÉRANT la formation et l'expérience de la candidate retenue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la table des ressources humaines de procéder à l'embauche de madame Caroline Taillefer à titre de commis à la cour municipale régionale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant 02 12000 141;

POUR CES MOTIFS,

**CA 21-09-15-19** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**d'autoriser** l'embauche de madame Caroline Taillefer pour une durée indéterminée, à 35 heures par semaine, à compter du 27 septembre 2021, à titre de commis à la cour municipale régionale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, selon la classe 3, échelon 3 de la convention collective en vigueur.

**Proposition adoptée.**

## 8. SÉCURITÉ

### 8.1 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet traité.

### 8.2 **SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun sujet traité.

### 8.3 **SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun sujet traité.

## 9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

## 10. ENVIRONNEMENT

### 10.1 **COURS D'EAU**

Aucun sujet traité.

### 10.2 **MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Aucun sujet traité.



### **10.3 ÉCOCENTRES**

Aucun sujet traité.

## **11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

Aucun sujet traité.

### **11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

Aucun sujet traité.

## **12. DÉVELOPPEMENT**

### **12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet traité.

### **12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet traité.

## **13. AFFAIRES NOUVELLES**

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, mentionne qu'une résolution pour demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) l'émission d'un addenda à l'appel d'offres du MTQ pour l'étude d'opportunité pour l'optimisation de l'autoroute 20 sera envoyée par la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de remplacer le délai pour compléter l'étude à un délai maximum de 18 mois. Il demande aux municipalités et à la MRC leurs appuis.

### **13.1 RÉSOLUTION DE LA VILLE DE SAINT-LAZARE : DEMANDE À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES D'ÉLABORER UN RÈGLEMENT HARMONISÉ AUX FINS DE CONTRÔLER LA VENTE DE PIÈCES PYROTECHNIQUES AU NIVEAU RÉGIONAL : DÉPÔT**

Monsieur Robert Grimaudo, maire de la ville de Saint-Lazare, procède au dépôt de la résolution numéro 09-344-21. Les membres conviennent de transférer la demande au comité de sécurité incendie et civile afin de procéder à une analyse et soumettre une recommandation à une prochaine séance de conseil.

## **14. RAPPORT DES ÉLUS**

Monsieur Hans Gruenwald jr, maire de la ville de Rigaud, revient sur la conférence de presse concernant la signature de l'entente de gestion du canal de Soulanges entre le ministère des Transports du Québec et la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Il se dit satisfait de la présentation et invite les élus à consulter la vidéo qui a été préparée à cet effet.

## **15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que si les citoyens ont des questions, ils peuvent les adresser à madame Laplante au [llaplante@mrcvs.ca](mailto:llaplante@mrcvs.ca)



16. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA 21-09-15-20** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**que la séance soit levée** à 14 h 20.

**Proposition adoptée.**

PATRICK BOUSEZ  
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et secrétaire-trésorier